

FORMATION D'ADMISSIBILITE TAXI PARISIEN

Les experts métier qui animent cette formation initiale, vous permettrons d'acquérir toutes les connaissances et compétences nécessaires à la réussite de votre examen d'admissibilité, mais aussi à votre réussite professionnelle.

Durée: 84 heures (12 jours)

Profils des stagiaires

- Toute personne souhaitant devenir taxi parisien
- Toute personne souhaitant acquérir des notions et compétences en T3P

Prérequis

- Maîtrise de la langue française, Ecrit, Lu, Parlé
- titulaire du permis de conduite depuis plus de 3 ans
- Avoir un casier judiciaire B2 vierge
- Etre titulaire du brevet de secourisme niveau 1 (PSC1)
- Etre apte médicalement

Objectifs pédagogiques

- Acquérir des compétences et connaissances en réglementation du transport public particulier de personnes
- Acquérir des compétences et connaissances en gestion économique et financière
- Acquérir des compétences et connaissances en sécurité routière
- Acquérir des compétences et connaissances en expression et compréhension de la langue française
- Acquérir des compétences et connaissances en expression et compréhension de la langue anglaise
- Acquérir des compétences et connaissances du territoire et réglementation locale du taxi parisien
- Acquérir des compétences et connaissances en réglementation nationale de l'activité taxi

Contenu de la formation

- Réglementation du Transport Public Particulier de Personnes
 - Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
 - Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
 - Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
 - Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
 - Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
 - Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
 - Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
 - Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule

- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- Connaître les règles de tarification d'une course de taxi ;
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).
- **Sécurité Routière**
 - Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...) ;
 - Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
 - Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
 - Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et smartphones dans les véhicules ;
 - Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
 - Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...) ;
 - Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
 - Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
 - Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
 - Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.
- **Gestion Economique et Financière d'une Entreprise de T3P**
 - Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité ;
 - Connaître les obligations et documents comptables ;
 - Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
 - Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
 - Connaître les principes de l'amortissement.
 - Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU, SCOP...) ;
 - Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
 - Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
 - Connaître les différentes formalités déclaratives.
 - Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
 - Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
 - Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
 - Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.
- **FRANCAIS**
 - Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
 - Comprendre et s'exprimer en français pour : Accueillir la clientèle ; Interroger les clients sur leur confort ;
 - Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
 - Prendre congé des clients.
- **ANGLAIS**
 - Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour : Accueillir la clientèle , Comprendre les demandes simples des client
 - Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
 - Tenir une conversation très simple durant le transport
 - Prendre congé des clients.

E.T.H.Y

82 rue de la roquette

75011 Paris

Email: ecoledetaxihocineyousfi@gmail.com

Tel: 0609032956



- Connaissance du Territoire et de la Réglementation Locale
 - Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
 - Connaître la réglementation locale en vigueur.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur issue du métier de taxi parisien et/ou qualifié dans le domaine enseigné

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Manuel de formation

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.